

Le tri,

même en vacances j'y pense !

le tri
c'est tout
un esprit

La Métropole Nice Côte d'Azur est heureuse de vous accueillir durant votre séjour. Afin de contribuer à la préservation de sa qualité de vie et de son environnement, voici quelques gestes simples et faciles à réaliser.

Les déchets ménagers

Les déchets doivent être déposés dans le bac prévu à cet effet (individuel ou sur la voie publique).

Les emballages ménagers

Les emballages ménagers doivent être déposés bien vidés, sans être lavés et en vrac, dans le bac jaune prévu à cet effet (individuel ou sur la voie publique).



Flacons
et bouteilles
en plastique



Briques
et cartons
d'emballage



Canettes, boîtes
de conserve,
aérosols et
bidons de sirop

⚠ Pas de verre ni de journaux dans les bacs jaunes !
Si vous avez un doute, utilisez votre poubelle habituelle.

Le papier

Dans les conteneurs bleus présents sur la voie publique. Sans film plastique.



Journaux et
magazines



Prospectus,
publicités et
catalogues



Enveloppes,
courriers,
impressions

Le verre

Dans les conteneurs verts présents sur la voie publique. Bien vidé, sans être lavé et sans bouchon.



Pots et bocaux



Bouteilles

Pour connaître les jours de collecte, vous pouvez contacter Allo Mairies au 39 06* ou consulter notre site internet : tousecocitoyens.org

*Coût d'un appel local depuis un poste fixe

LE KIT POUR BIEN TRIER

EN VACANCES



DES RECYCLABLES



DES POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE

UN CONTENEUR JAUNE



UNE ÉCO-CITOYENNE EN VACANCES

